

## 13<sup>ème</sup> Conseil pour les Droits Humains

### Rapporteur Spécial sur la situation au Myanmar Item 4, 15 Mars 2010, ONU, Palais des Nations, Genève

#### Résumé du rapport du 10 Mars 2010 du Rapporteur Spécial, Tomas Ojea Quintana

M. Quintana a adopté une démarche collaborative avec le gouvernement du Myanmar. C'est ainsi que sa troisième visite dans ce pays s'est effectuée sur invitation du gouvernement du Myanmar lui-même. Ce qui lui a permis de visiter trois prisons, afin de faire un état des lieux des raisons et des conditions de détention. Le large nombre de prisonniers de conscience démontre que la liberté d'expression, d'assemblée et d'association n'est pas respectée. Quatre axes de travail sur les droits humains (le relâchement de tous les prisonniers de conscience; la révision et la réforme de la législation nationale en accord avec les standards internationaux sur les droits humains; la réforme du système judiciaire pour en assurer l'indépendance et l'impartialité; des mesures spéciales encadrant la police ainsi que les militaires pour le respect des droits humains) avaient été proposés par le Rapporteur Spécial et restent largement en suspens.

Le Rapporteur Spécial s'inquiète du nombre de prisonniers de conscience et de leur condition de détention. Il a réitéré son appel à la libération de ceux-ci sans condition et sans délai. Bien que le gouvernement ait relâché plus d'une centaine de détenus en 2009, le nombre de prisonniers de conscience a plus que doublé durant les deux dernières années. Afin de progresser sur ce point, le Rapporteur propose au gouvernement de commencer par la libération des catégories de prisonniers les plus faibles.

Le système judiciaire ne permet également pas de défendre les intérêts des accusés puisque les avocats de la défense font face à de grandes difficultés, ne connaissant ni la date ni le lieu des procès et ne pouvant pas rencontrer leur client avant le procès, sans parler des risques d'emprisonnement qu'ils encourent. Le système judiciaire actuel (The Contempt of Court Act de 1926) ne permet pas d'assurer la défense des accusés. Malgré l'acceptation de plusieurs demandes faite au Chef de la Justice par le Rapporteur Spécial, l'indépendance des juges et des avocats n'est toujours pas respectée.

Comme 2010 est l'année annoncée pour tenir des élections nationales, la liberté d'expression et d'opinion, comme celle d'assemblée et d'association sont plus nécessaires que jamais. Malheureusement, les voix dissidentes ne sont pas autorisées et toutes les publications sont sujettes à la censure du *Press Scrutiny* et du *Registration Board of the Ministry of Information*. D'autres organes de censure assurent le contrôle des Arts et de la Culture. Afin de survivre ou au risque de voir leur licence révoquées, ce qui est arrivé à nombre de journaux et magazines, les journalistes pratiquent un haut degré d'autocensure. Actuellement, il y a au moins 12 journalistes et de nombreux blogueurs en prison. En effet, de nombreux autres prisonniers de conscience sont incarcérés pour des offenses qui sont liées à un déni de cette liberté d'expression, ou parfois pour d'autres motifs sans lien apparent. Dans sa résolution 64/238, l'Assemblée Générale a fortement appelé le gouvernement du Myanmar à lever les restrictions<sup>1</sup> faites à la liberté d'assemblée, d'association, de mouvement et à la liberté d'expression, incluant des médias libres et indépendants, ainsi qu'un usage d'Internet et des services pour téléphones portables disponibles et accessibles et également la fin de la censure. Le Rapporteur Spécial a reçu l'information que plusieurs journalistes ont été condamnés. C'est le cas de Win Zaw Naing condamné pour avoir posté des photos sur son blog, suite aux protestations de 2007. Le reporter freelance Hla Hla Win a également été arrêté, en septembre 2009, pour avoir visité un monastère bouddhiste et a été condamné à 20 ans de prison.

---

<sup>1</sup> Notamment les lois suivantes : the Television and Video Law (1985), the Motion Picture Law (1996), the Computer Science Development Law (1996), Electronic Transactions Law (2004) and the Printers and Published Registration Act (1962)

Le Rapporteur Spécial a noté le problème de l'impunité au Myanmar et il a appelé pour des mesures rapides afin d'établir les responsabilités au large et les systématiques violations des droits humains. La Constitution contient un article<sup>2</sup> qui pourrait garantir l'impunité à travers une amnistie permanente pour les crimes commis par les leaders militaires et le personnel civil, cet article demande une clarification.

La protection des civils face à des déplacements forcés à cause des conflits aux frontières, la discrimination systématique des minorités sur la base de leur culture, de leur langue ou de leur religion spécialement la minorité musulmane dans la région du Rakhine Nord, ainsi que les conditions de vie, l'accès à la nourriture et l'accès à l'aide humanitaire reste des préoccupations très fortes pour le Rapporteur Spécial. M. Stiglitz, dans une intervention en décembre 2009, a dit que les revenus provenant du pétrole représentait une opportunité pour le gouvernement d'ouvrir une nouvelle ère s'ils étaient bien utilisés. En dépit de cette manne financière, le Myanmar reste l'un des pays les moins développés en vertu de l'index de développement humain. Il reste également l'un des pays avec le plus faible niveau d'aide au développement. Les donateurs potentiels citent la situation sur les droits humains comme un obstacle clé, avec les problèmes d'accès et les restrictions sur les livraisons de l'aide.

Le Rapporteur conclut qu'il y a une violation des droits humains grave et systématique, en place depuis des années. Étant donné ces faits, il y a une indication que ces graves violations sont le résultat du politique d'Etat incluant toutes les strates du pouvoir. La possibilité existe que des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre, en vertu de la convention de Rome, aient été commis et continuent d'être commis.

### **15 mars 2010 : Allocution du Rapporteur Spécial durant le Conseil**

Il rapporte qu'il ne revient pas de sa mission avec le sentiment de progrès sur les 4 éléments fondamentaux qu'il avait définis au Gouvernement du Myanmar en août 2008. Le Gouvernement a réitéré le fait qu'il n'y a pas de prisonniers politiques ou prisonniers de conscience au Myanmar, mais uniquement des prisonniers qui ont outrepassé la loi. Dans le contexte de l'organisation d'élection, la liberté d'expression, d'association ou d'assemblée doivent être garantie. Il ne peut y avoir de liberté d'expression, lorsque tout le matériel imprimé doit être soumis au *Press Scrutiny Board* pour une enquête avant publication et toute infraction peut résulter de sept ans d'emprisonnement. Sans la pleine participation, incluant les 2100 prisonniers de conscience, et un environnement qui autorise les personnes et les partis à s'engager dans les activités électorales, les élections ne peuvent être crédibles.

Seule une action rapide et effective peut conduire à mettre fin à la longue impunité pour la violation des droits humains. C'est également maintenant que la communauté internationale doit considérer les prochaines étapes pour définir et assurer les responsabilités, ainsi que d'assister les autorités du Myanmar dans l'accomplissement de ses obligations.

### **Réponse du gouvernement du Myanmar**

Le gouvernement du Myanmar a remis en cause l'objectivité du rapport. Il considère que le pays est arrivé à la cinquième des sept étapes du processus démocratique. Il condamne vigoureusement la totalité du rapport, tout en restant prêt à collaborer avec le Conseil ainsi qu'avec les Nations Unies dans leur globalité, dans le respect de leur souveraineté nationale.

### **Intervenants (Délégations, ONGs)**

Plusieurs pays (Italie, Canada, Union Européenne, Royaume-Uni, Belgique, Argentine, Etats-Unis, Suisse, Norvège, Australie) ont réitéré l'appel à la libération de tous les prisonniers de conscience et notamment de Aung San Suu Kyi. La tenue d'élections libres ne pouvant s'effectuer que si la participation de tous les citoyens est garantie. Ces pays regrettent également le programme de visite du Rapporteur Spécial ait été défini sans son accord préalable.

D'autres pays (Philippines, Cuba, Laos, Chine, République populaire démocratique de Corée, Viet Nam, Thaïlande, Malaisie) ont notamment soutenu les efforts du gouvernement du Myanmar. Ils ont

---

<sup>2</sup> Article 445

souligné les progrès effectués par celui-ci sur la voie de la démocratisation et la collaboration avec le Rapporteur Spécial en affirmant que le Conseil devait encourager cette démarche et non pas stigmatiser le pays.

Les ONGs ont souligné que les lois électorales prononcées excluent 1 million de personnes des prochaines élections. Les conditions minimales requises pour une transition vers la démocratie ne sont donc pas réunies. Il existe toujours un grand nombre de prisonniers de conscience et la liberté d'expression n'est toujours pas garantie, ce qui est un autre point noir pour la tenue des élections. Certaines organisations ont souligné que le système judiciaire est lacunaire.

### **Conclusion du Rapporteur Spécial**

M. Quintana a souligné que les relations avec le gouvernement du Myanmar sont bonnes. Il a également souligné que les améliorations en matière de respect des droits de l'homme avaient été mentionnées dans son rapport. Il a réitéré l'appel à la libération progressive de tous les prisonniers de conscience. En raison d'un manque d'information, il ne peut se prononcer sur les lois électorales prononcées pour la tenue des élections. Afin que la situation des droits de l'homme s'améliore, le Myanmar ne pourra s'affranchir d'une réforme de son système judiciaire. Le Rapporteur a conclu en proposant la création d'une commission d'enquête afin de continuer d'aller de l'avant et de trouver des solutions.

### **Document adopté : A/HRC/13/L.15**

Point 6 y relatif à Reporters sans frontières : Les Nations Unies demandent instamment au Gouvernement du Myanmar de lever toutes les restrictions imposées à la liberté de réunion, d'association, de circulation et d'expression, y compris celle des médias pour qu'ils soient libres et indépendants, notamment en permettant l'utilisation libre et sans entrave des services d'Internet et de téléphonie mobile et en mettant fin à la censure, y compris en cessant d'utiliser la loi relative aux transactions électroniques pour empêcher la diffusion d'opinions critiques à l'égard du Gouvernement.

Vincent Milliard